

De l'économie sociale et solidaire à l'entrepreneuriat social

From the social and solidarity economy to social entrepreneurship

SAYARH ILHAM

Doctorat en sciences économiques et gestion
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

Ilham.sayarh@gmail.com

0675692462

Date de soumission : 28/12/2022

Date d'acceptation : 29/01/2023

Pour citer cet article :

SAYARH I. (2023) «De l'économie sociale et solidaire à l'entrepreneuriat social :», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 6 : Numéro 1 » pp : 546 - 567

Résumé :

L'entrepreneuriat social et l'économie sociale partagent la volonté de démocratiser l'économie. Une autre particularité des projets d'entrepreneuriat social est qu'ils prennent différentes formes, tout en créant de la valeur sociale, en agissant directement sur un problème social, et sans négliger l'aspect lucratif du projet. Afin de mieux clarifier la notion d'entrepreneuriat social, l'objectif de ce papier est de fournir une vue d'ensemble de la littérature sous quatre grandes rubriques portant sur : l'économie sociale et solidaire comme origine de l'entrepreneuriat social.

Mots clés : économie sociale ; économie solidaire ; économie sociale et solidaire ; entrepreneuriat social ; impact social.

Abstract :

Social entrepreneurship and the social economy share the desire to democratize the economy. Another particularity of social entrepreneurship projects is that they take different forms, while creating social value, by acting directly on a social problem, and without neglecting the profit aspect of the project. In order to better clarify the notion of social entrepreneurship, the objective of this paper is to provide an overview of the literature under four main headings: the social and solidarity economy as the origin of social entrepreneurship

Keywords : social economy ; solidarity economy ; social and solidarity economy ; social entrepreneurship ; social impact.

Introduction :

La naissance de l'économie sociale et solidaire sous l'impulsion de Saint Simon (1760-1825) (**A. Rhorchi, 2014**), son principal inspirateur, a apporté de profondes modifications dans les vies des citoyens. Cette émergence se concrétise notamment sous la forme des initiatives socio-économiques populaires. En effet, nous ne sommes plus en présence uniquement de la gestion de problèmes sociaux.

Les fonctions de l'économie sociale et solidaire sont doubles, à la fois macro et micro. Tout d'abord, le rôle macro de l'économie sociale et solidaire est axé sur la maîtrise des répercussions des crises du capitalisme et sur ses faiblesses. Elle veille à recruter des organes de coordination et à renforcer le lien social. De ce fait, elles concourent à une mutation de la société. A côté de cela, au niveau micro, les missions de l'économie sociale et solidaire est de supporter le système économique national et parfois d'en assurer la survie. Elles ont pour ambition de couvrir les risques encourus par les travailleurs et les producteurs et ce, en les assurant. Enfin, l'économie sociale et solidaire tient à protéger les groupes sociaux exposés aux menaces du développement économique.

Le concept d'économie sociale relève de diverses définitions à l'échelle internationale et entre les pays, où ce vocable ne jouit pas systématiquement du statut de droit.

Au début du 19^{ème} siècle, lors de l'essor du capitalisme industriel, apparaissent pour la première fois des formes d'économie sociale. Alors interdites par la loi, elles sont progressivement devenues, sur le plan juridique, tolérées par l'Etat, puis reconnues officiellement par une série de lois. Schématiquement, on présente l'économie sociale comme le fruit de l'initiative et du droit privés.

Au cours des années 1970 et 1980, dans un contexte dominé par la crise économique et le chômage, apparaît la notion d'économie solidaire. Devant les changements de la société, on assiste au développement d'initiatives locales par tous. Ces bouleversements contraignent les sociétés à vouloir pallier les difficultés des secteurs privé et public. De multiples expériences fleurissent donc pour faire le monde économique différemment et résoudre les problématiques de cohésion sociale. De là, se dévoile l'émergence de l'économie solidaire qui se veut être une tentative de réconciliation entre autonomie individuelle et intégration collective pour corriger les méfaits de la révolution industrielle.

L'entrepreneuriat social, un concept assez jeune, qui a émergé dans les années 1990 des deux côtés de l'Atlantique. Il a la particularité de combiner efficacité économique et impact social. Comme on peut s'y attendre avec un concept émergent, il est normal, pour mieux le situer, de comprendre, **Dans quel contexte s'inscrit le développement de l'économie sociale et solidaire, et comment justifier son apparition et son importance croissante ?**

Cette particularité place ce type d'entrepreneuriat au cœur même de l'économie sociale et solidaire. L'entrepreneuriat social et l'économie sociale partagent la volonté de démocratiser l'économie. Une autre particularité des projets d'entrepreneuriat social est qu'ils prennent différentes formes, tout en créant de la valeur sociale, en agissant directement sur un problème social, et sans négliger l'aspect lucratif du projet.

La réalisation de projets d'entrepreneuriat sociale et solidaire vient combler, d'une part, un besoin important mais également répondre à des attentes pour le développement d'appartenances collectives créant ainsi une identité territoriale qui marque un projet de société à la volonté d'un monde démocratique et équitable.

Afin de mieux clarifier la notion d'entrepreneuriat social, l'objectif de ce papier est de fournir une vue d'ensemble de la littérature sous quatre grandes rubriques portant sur : l'économie sociale et solidaire comme origine de l'entrepreneuriat social.

Pour une meilleure compréhension du contexte théorique et des pratiques de l'économie sociale et solidaire, un effort sera fait pour introduire chaque composante à part, tout en décrivant le sens et les valeurs de ces concepts. Dans ce document nous allons voir comment, depuis l'économie sociale, l'entrepreneuriat social a vu le jour. En ce qui suit nous allons comprendre comment le secteur de l'économie sociale et solidaire a donné naissance à un secteur plus prometteur notamment celui de l'entrepreneuriat social.

1- L'économie sociale :

1-1 Rappel historique sur le concept de l'économie sociale :

Il s'agit là d'un phénomène ancien. Chez les économistes et les sociologues, il date du 19^{ème} siècle. Le concept d'économie sociale renvoie chez les économistes à une approche particulière de l'économie politique (Guide) ou encore à une économie du sociale fondée sur la distribution (Walras) (I.EL Yamlahi, 2014). Peu à peu, il se focalise autour des entreprises et des organisations intégrant directement les enjeux éthiques et sociaux, comme les coopératives, les mutuelles et les associations (Lévesque et Mendell, 1999).

La construction progressive de cette conception de l'économie sociale a commencé dès le 19^{ème} siècle. Précisons que celle-ci était alimentée par des sources intellectuelles et politique diverses : les socialistes utopiques, les chrétiens sociaux, les libéraux, les coopérativistes et les socialistes (**I. EL Yamlahi, 2014**).

Au cours du 20^{ème} siècle, cette économie sociale devient un véritable secteur économique contribuant à humaniser l'économie (**Mareenal, 2000**). En se basant sur le constat de ce secteur spécifique, l'économiste **Demoustier (2001)** avance que l'économie sociale est le fait de « s'associer pour entreprendre autrement ». Elle reprend les trois dimensions de l'économie sociale, à savoir :

- S'associer : dimension sociale ;
- Entreprendre : dimension économique ;
- Faire autrement : dimension politique.

Au niveau historique, ce sont trois raisons qui ont motivé l'action collective et la mobilisation sociale de l'économie sociale, notamment (**Favreau, 2005**) :

- Des besoins socio-économiques de la population (la nécessité) ;
- Les aspirations de ces populations quant à leur propre identité (l'identité) ;
- Le projet commun d'une société démocratique et équitable (le projet de société).

1-2 Ce que définit l'économie sociale :

La création d'entreprise d'économie sociale découle de la volonté affichée par de nombreuses personnes, le plus souvent à la tête d'innovations sociales, qui participent fortement au développement et au bien-être des communautés (**Normandeau, 2008**).

La définition de l'économie sociale commence par son étymologie. En fait, et comme nous l'avons vu, ce concept recouvre deux expressions qui peuvent parfois se rejoindre. Le mot « économie », relatif à la production et à la vente de biens et de services, favorisant la création de richesses collectives par le biais de l'entreprise en tant que forme d'organisation (**I. EL Yamlahi, 2014**), le terme « social », lié à la rentabilité sociale. Autrement dit, une amélioration des conditions de vie et du bien-être des citoyens par la prestation de multiples services et la création d'emplois. Force est de constater que l'économie sociale englobe les

actions, les activités et les politiques orientées avant tout vers la réponse aux besoins sociaux de la société et plus particulièrement ceux des individus défavorisés ou vulnérables.

Avec le concept d'économie sociale, nous entendons toutes les organisations et les entités capables à la fois de promouvoir et de pratiquer les valeurs de solidarités et les principes de responsabilités sociales. L'autonomie de gestion et la neutralité à l'égard des pouvoirs publics les distinguent. Or, lorsqu'il est question de décrire l'économie sociale, au-delà de ses statuts, il faut dire que le rôle économique de celle-ci se caractérise notamment par (**Lamarcq, 2007**) : un statut privé, une liberté d'adhésion, un patrimoine collectif indivisible, une autonomie face aux pouvoirs publics, un mode de gestion démocratique ainsi qu'un ancrage territorial et sectoriel.

En résumé, il est possible de concevoir l'économie sociale en tant qu'action collective regroupant trois aspects : social, économique et politique, donnant la formule « s'associer pour entreprendre autrement » (**Demoustier, 2001**). Ainsi, cette formule nous paraît la mieux adaptée parmi tous les débats relatifs à la définitions de l'économie sociale dans la mesure où le fait de la définir comme « une association pour entreprendre autrement » fait entrer en jeu les trois aspects de l'action collective à savoir, l'aspect social (s'associer), l'aspect économique (entreprendre) et l'aspect politique (autrement) (**Favreau, 2005**).

Selon **Normandeau (2008)**, c'est à travers un ensemble de principes et de règles de fonctionnement que le terrain de l'économie sociale se structure. La vocation de toute entreprise d'économie sociale réside dans le service apporté à ses adhérents ou à la collectivité, au-delà de la logique du profit qui vise la rentabilité financière. Elle est indépendante de l'Etat en matière de gestion en intégrant à ses statuts et à ses procédures de fonctionnement un mode démocratique de prise de décision auquel participent les usagers.

De plus, dans la répartition de ses excédents et de ses revenus, elle fait valoir la priorité accordée aux personnes et à leurs travail au détriment du capital, et ceci grâce à la mise en œuvre des principes de participation, de responsabilisation individuelle et collective (**A. Rhorrichi, 2014**).

1-3 Objet, principes et caractéristiques de l'économie sociale :

Dans le cadre de l'activité économique, une économie sociale prend en compte les objectifs d'emploi, de la qualité de vie ainsi que de la valeur collective des productions. Elle ne cherche pas seulement à lutter contre le chômage mais à agir sur les causes de la crise économique

plus que sur ses conséquences. Une telle économie ne se limite pas à un secteur d'activité préétabli (**Rhorchi, 2014**).

Les entreprises de l'économie sociale apportent une plus-value en raison de la capacité qu'elles ont d'impliquer les individus dans la réalisation concrète et compétitive des projets économiques assurant la prestation de biens/services destinés à servir les intérêts généraux des bénéficiaires et/ou à répondre aux besoins fondamentaux de la population.

Le domaine de l'économie sociale est distinct de celui du secteur public et du secteur privé à but lucratif. Pour identifier et caractériser l'économie sociale, on fait appel à un troisième type d'économie. Cette vision est le fruit de plusieurs recherches effectuées dans le monde entier.

Les principes de l'économie sociale reposent sur quatre principes de solidarité et de démocratie (**I. EL Yamlahi, 2014**) :

- Un objectif de service envers les membres ou la communauté au détriment du profit ;
- La gestion autonome ;
- La prise de décision démocratique « un homme, une voix » ;
- La priorité des hommes et du travail dans la distribution des revenus par rapport au capital.

Ce sont ces différents principes qui s'appuient et se consolident réciproquement qui conduisent à la construction d'un modèle alternatif à celui de l'entreprise capitaliste, surmontant ses contraintes en intégrant la dimension sociale dans l'économie et favorisant la mise en place d'une économie au service de l'homme.

La démarche de l'économie sociale veut répondre à un triple processus (**Defourny et ali, 2001**) :

- Celui du croisement entre les objectifs sociaux et économiques en entreprises ;
- La démocratisation des organisations en interne ;
- Le rôle joué par ces entreprises et organisations en faveur de la démocratisation sur le plan économique des sociétés.

D'après **Favreau et al., (2004)**, la trajectoire suivie par le courant de l'économie sociale présente un caractère évolutif à l'échelle internationale issu des mouvements sociaux traditionnels et nouveaux. En aval, il rejoint le travail effectué dans le cadre de la réflexion

autour des mouvements sociaux tels que les mouvements syndicaux, les associations de jeunes, les associations de femmes et les organisations de défense de l'environnement, depuis quelques dizaines d'années. En amont, ce courant est associé à la pensée critique exprimée par certains chercheurs et dirigeants opposés au système capitaliste et néo-libéralisme.

Aujourd'hui, l'économie sociale est peu visible et subit une véritable crise de son identité, partagée entre valeurs et logique du marché. Vers la fin du 20^{ème} siècle, une autre économie est apparue, il s'agit de l'économie solidaire (**I. EL Yamlahi, 2014**). Cette dernière représente une nouvelle économie qui sort du cadre de l'économie sociale en proposant des actions qui vont au-delà des relations de solidarité interne entre les entreprises et les membres.

2- L'économie solidaire :

2-1 La genèse de l'économie solidaire

A compter des années 1970, un mouvement associatif s'est développé, rendant visible des besoins insatisfaits, créant des méthodes de production inédites et proposant un ensemble d'activités nouvelles. Celles-ci se situent en marge ou en dehors de la loi selon les cas, sous la dénomination d'"économie alternative" (**I. EL YAMLAHI, 2014**). Nées dans la société civile, ces initiatives touchent avant tout l'insertion face à la multiplication des cas de chômage.

Au sens d'**Alain Lipietz (2001)**, cette économie est une alternative par son esprit bien plus que par ses modalités juridiques. Les valeurs de solidarité et d'autonomie interviennent dès lors afin de concrétiser cette alternative : entreprendre "autrement". Et dans ce contexte où le mot "solidarité" sera imposé. Le chercheur précise que la caractéristique de l'économie solidaire réside dans la prise d'initiative de citoyens déterminés à agir, qui ne sont ni exclus ni désespérés, et dont le comportement individuel est basé sur le principe de l'utilité pour tous. Donc, tout ce qui fait la définition de l'économie solidaire, se trouve au nom de quoi on le fait, pas dans quelle forme ou sous quel statut on le fait, et encore moins la spécificité de son action (**Fourel et al., 2001**).

2-2 Définir l'économie solidaire :

Une économie solidaire désigne un moyen de manifester son mécontentement envers les exagérations du marché et contre les carences des autorités publiques en matière de lutte contre l'exclusion. La plupart des entreprises de l'économie solidaire ont un statut d'économie sociale mais ce n'est pas exclusif, au point de les confondre parfois ou de les associer

régulièrement (A. Rhorchi, 2014). Cela dit, ce qui caractérise l'économie solidaire, ce sont ses démarches réparatrices et l'économie sociale correspond mieux à une logique de projet politique, relevant de l'économie de marché.

Quant à l'économie solidaire, elle consiste à associer trois types d'économie que sont l'économie marchande, l'économie non marchande et l'économie non monétaire, dans une dynamique de projet alliant la mutualité, la justice et l'égalité, ce qui induit un recoupement avec l'économie sociale (**laetitia lamarcq, 2007**). En ce sens, elle suggère la nécessité de réintégrer la solidarité au centre du système économique avant de s'attaquer à ses conséquences par le biais des méthodes de l'Etat social (**Khrouz et al., 2003**). Ce programme prétend reformuler toutes les activités économiques au profit de la mise en place d'une économie solidaire permettant de combler les lacunes en matière de cohésion sociale et de lutter contre le chômage. L'enjeu étant donc de créer un véritable partenariat entre l'Etat et la société civile.

A ce jour, les chercheurs ne s'accordent pas encore sur une seule définition de la notion d'économie solidaire, bien que certaines de ses caractéristiques reviennent régulièrement sur le devant de la scène. Pour ce faire, ils ont tenté de cerner les éléments qui apparaissent être son noyau central (**A. RHORCHI, 2014**). Tout d'abord, le fait qu'elle hybride ses ressources en associant le bénévolat et les subventions publiques. Ensuite, son caractère synthétique entre économie sociale, économie alternative et le concept du développement durable qui constituent trois tendances opposées à l'économie de marché. Et enfin, elle est à la fois une économie territoriale relationnelle, un essai créatif et une politique de projet.

La démarche de l'économie solidaire est plus précise dans la mesure où elle vise un véritable renouveau de l'économie en relation avec la vie sociale et sociétale. C'est aussi un renouvellement de la démocratie, de la vie politique, du syndicalisme et de la citoyenneté.

2-3 Objet, pratiques et limites de l'économie solidaire :

Les démarches des organismes de l'économie solidaire, par-delà la variété de leurs situations, se basent sur des traits récurrents faisant passer au cœur de leur action économique la solidarité et la mutualité des individus. Ceux-ci, en se regroupant en toute liberté, accomplissent des missions destinées à favoriser le développement de l'activité économique et de l'emploi, ainsi qu'à consolider la cohésion sociale grâce à l'instauration de relations sociales solidaires.

Les intérêts matériels seuls ne font pas le poids face à cette volonté individuelle et collective d'entreprendre (A. RHORCHI, 2014). Les entreprises solidaires se risquent à entreprendre en raison de leur projet collectif orienté vers une démocratisation de l'économie. La réalisation concrète de ce projet est organisée suivant une dynamique citoyenne par l'encouragement à la réalisation d'espaces publics locaux : des endroits où l'on peut s'exprimer, échanger, prendre des décisions, concevoir et réaliser des projets économiques conformes aux circonstances du moment.

Il est possible de discerner deux types de démarches suivant les exigences fixées et le but recherché. En effet, d'une part, l'économie solidaire utilise des outils traditionnels (banques, crédit, investissement, etc.) dans le but de les adapter à des besoins autres que ceux liés au marché et au profit financier instantané. Elle fait appel aux règles de l'économie de marché pour mener à bien des projets en matière de social, de travail, de création d'entreprise, etc. (Hattab-Christmann, 2003).

De l'autre côté, dans les pays en développement, la finance informelle et les tontines sont des pratiques qui restent ancrées dans les communautés traditionnelles. La tontine est un instrument qui permet aux membres d'une société traditionnelle, dont la solidarité est très forte, de se regrouper pour le compte de l'un d'entre eux. Sans personnalité juridique ni conditions préétablies, la tontine échappe aux contrôles des autorités monétaires et peut cesser à tout moment. Ce système permet de financer l'économie informelle et fait preuve de force et d'ancrage aussi bien dans le temps que dans l'espace (Hattab-Christmann, 2003).

S'agissant du projet d'économie solidaire, qui entend renforcer la démocratie et la généraliser dans le système économique, est de nature utopique. Il comporte ainsi une dimension onirique et imaginaire étant en effet bien difficile de faire partager un même rêve à tous. Chacun a sa vision propre et son interprétation de ce rêve, ce qui explique pourquoi la cohérence de ce projet utopique reste si complexe à déterminer (Dacheux, 2007).

Dès la fin des années 1990, les promoteurs de ces pratiques d'économie solidaire se sont rendu compte qu'à l'instar de l'économie sociale antérieure, ils se trouvaient dans la sphère d'influence de l'État, voire des autorités locales en raison des demandes de subventions et d'exonérations présentées. Ce concept devient donc un label qui qualifie surtout les pratiques particulièrement différentes. Or, si les structures qui les développent prennent le plus souvent

une forme juridique relevant de l'économie sociale, il n'en est pas moins vrai que les deux entités semblent être réunies dans un même cadre ; l'économie sociale et solidaire.

3- L'économie sociale et solidaire :

Lorsque l'économie sociale est investie dans une démarche de projet et que, de son côté, l'économie solidaire développe une réflexion en vue de renforcer ses réalisations, il faut croire que la formule réunie dite " d'économie sociale et solidaire " semble promise à un bel avenir. Précisons que la notion d'économie sociale et solidaire est propre à la France et aux pays francophones ; dans les autres pays, il est question de non-profit sector ou de tiers secteur.

3-1 Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire signifie ? :

La sphère de l'économie sociale et solidaire fait référence non à une seule réalité mais à une terminologie spécifique définissant un certain nombre d'acteurs et d'activités dont le point commun est de vouloir placer les personnes au cœur de l'économie (**I. EL YAMLAHI, 2014**).

Le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) a connu un essor significatif sur les vingt dernières années. La crise financière de 2008 est venue confirmer ce phénomène, en suscitant un intérêt croissant pour ce secteur.

Selon **Allemand et Boutiller (2010)**, le terme ESS désigne une entité dont la définition peut emprunter des voies diverses. Il est possible tout d'abord que l'ESS soit définie en fonction de ses acteurs principaux : les entrepreneurs, les particuliers, les salariés, etc., puis en fonction des structures organisationnelles sous lesquelles elle se présente par exemple une société anonyme, une association, une fondation, une entreprise mutualiste, etc., ou enfin selon les types d'activités : l'insertion professionnelle, le commerce équitable, l'aide aux personnes âgées, les événements culturels et/ou sportifs, etc. En clair, ce sont des formes diverses et variées de l'ESS, surtout que lorsqu'on se base sur trois éléments clés que sont les acteurs, les organisations et les activités.

Pour **Bernard Guesnier (2010)**, ce sont les institutions qui caractérisent l'ESS : les associations, les mutuelles et les fondations. Mises en place à la fin du 19ème siècle, elles occupent désormais un poids très important dans certains domaines économiques et répondent à des logiques de rendement et d'efficacité similaires aux principes des entreprises privées. Il ressort clairement des travaux menés par **Guesnier (2010)**, que l'ESS ne saurait se résumer à

une simple économie marginale. Par ses liens profonds avec toute l'économie, marchande et non marchande, elle est créatrice de richesses et de liens sociaux.

Pour sa part, la chercheuse **Anne-Marie Crétiéneau (2010)** pose la question de la relation entre l'ESS et le développement durable. En effet, alors que l'ESS constituait un essai pour faire face aux dysfonctionnements du capitalisme vers la fin du premier siècle, la notion de développement durable apparaît plutôt récente. La réflexion sur les enjeux environnementaux débute dès le début des années 1970 et se poursuit encore aujourd'hui. De même que la notion de développement durable naît en 1987 avec la parution de la publication du rapport Brundtland. Cette vision du développement durable est fondée sur une combinaison intelligente entre efficacité économique, lien social et respect de l'environnement. Voilà pourquoi **Anne-Marie Crétiéneau (2010)** propose de reconnaître que l'ESS peut devenir un outil de référence pour le développement durable. Toutefois au regard de l'enjeu démocratique, ce n'est pas une évidence.

Un regard particulier est porté par **Sylvain Allemand (2010)** sur l'entrepreneuriat social. Il renoue avec les origines de ce courant issu des Etats-Unis et explique son développement en Europe. La terminologie sociale est confuse car en anglais elle est plutôt sociétale. Par conséquent, un entrepreneur social est un créateur dont l'objectif est l'efficacité économique pour pouvoir répondre aux défis sociaux et environnementaux. Au-delà des défis rencontrés, il n'en reste pas moins vrai que ce concept a été accepté en Europe, bien que le terme soit plutôt celui d'"entreprise sociale".

Pour poursuivre cette ligne de pensée, **Sophie Boutillier (2008)** considère le sujet de l'entrepreneuriat social comme relevant de la théorie économique de l'entrepreneur. De fait, dès la révolution industrielle, les économistes avancent la réponse suivante : l'entrepreneur est l'agent économique qui supporte le risque en raison de sa présence dans un contexte économique variable et incertain (**Allemand et Boutillier, 2010**). Puis viennent J.-B. Say et J. A. Schumpeter posèrent l'équation suivante : entrepreneur = innovation.

Pour dresser le profil des entrepreneurs sociaux d'aujourd'hui, **Gilles Caire et Christian Lemaignan (2010)** se sont penchés sur leur cas. En effet, les entrepreneurs sociaux ne se présentent pas comme étant des individus marginalisés socialement et économiquement, mais plutôt des gens appartenant à la classe moyenne désireux de répondre à la fois à leur appétit d'idéal et de générosité ainsi qu'à un moyen d'existence. Ce projet est donc un nouveau défi à

relever. De ce fait, l'ESS peut être considérée non seulement comme une sortie des problèmes de la crise, mais surtout un nouvel espoir de liberté pour ceux qui ont abandonné les professions déjà acquises par leurs études.

En synthèse, l'ESS se nourrit des bases fondamentales sur lesquelles repose le capitalisme à savoir la propriété privée et le principe de libre concurrence. En effet, ces deux éléments avec les facteurs de crise économique et les problèmes sociaux, constituent en même temps, selon un mouvement dialectique, une force créative du capitalisme dans les domaines industriels, scientifique et technique. De cette opposition résulte l'ESS, laquelle représente donc une innovation sociale fondamentale (Allemand et Boutiller, 2010).

3-2 L'innovation sociale :

L'expression de « l'innovation sociale » est entrée par la porte l'innovation technologique à fin de corriger ses imperfections. C'est une solution efficace à des besoins sociaux délaissés par les pouvoirs publics. Ce titre cherche à mettre la lumière sur ce concept qui peut être considéré comme un levier pour promouvoir le développement économique et sociale durable, par un bref aperçu théorique.

Le terme « innovation » est entré par la porte de la technologie dans une logique marchande. L'innovation est un principe qui au départ appartenait au monde des affaires (Durance, 2011). L'OCDE (1997) dans son manuel d'Oslo, définit deux types d'innovation technologique (Richez-Battesti et al., 2012) :

- Innovation technologique de produit : Elle commercialise un produit performant dans le but d'offrir aux consommateurs des services nouveaux ou améliorés ;
- Innovation technologique de procédé : c'est l'adoption de méthode de production ou de distribution nouvelles ou améliorées.

Les pays développés se servaient de l'innovation technologique pour améliorer leur politique. Sauf que, par la suite, ce progrès technique est arrivé à ses limites. Il a créé un déséquilibre surtout au niveau social (ex : chômage, pollution, inégalité sociale, etc.). Selon Durance (2011) l'évolution continue du progrès technologique a été en partie rompue.

La Commission Européenne a indiqué dans son livre vert, que l'innovation ne doit pas être seulement un instrument économique ou un progrès technique mais plutôt un phénomène social. La Commission Européenne met en évidence la dimension « sociale » dans la mise

en forme technologique (**Louis Dandurand, 2005**). Et depuis, les travaux de recherches sur l'innovation ont commencé à faire la liaison entre les besoins du marchés (logique économique) et les besoins sociétale (logique sociale).

A la fin des années quatre-vingt-dix, le concept d'innovation sociale prend place. Le recours à l'innovation sociale était une obligation *sin qua non* pour corriger les imperfections de l'innovation technologique. L'innovation sociale est un instrument qui va relancer les processus d'innovation tout en corrigeant les défaillances de l'innovation technologique (**Richez-Battesti et al., 2012**). Les chercheurs Québécois étaient les premiers à avoir donné une définition à l'innovation sociale. Elle y définit comme tout nouvel produit destiné à faire évoluer une situation ou à traiter un problème social, ou toute nouvelle approche, méthode ou implication, qui a été adopté au sein des organisations, institutions et des communautés (**Bouchard et al., (1999) ; Louis Dandurand, (2005)**).

Le sens de la dimension « social » peut avoir différentes formes d'après (Richez-Battesti et al., 2012). D'un côté elle peut être employée pour décrire une situation de pauvreté dans laquelle les gens ne bénéficient pas de leur droit d'accéder aux biens et services, ou victime d'une redistribution publique inefficace. Dans ce cas, l'innovation est sociale car elle vise un public bien précis et elle repose sur la motivation des entrepreneurs à accomplir une mission sociale. D'un autre côté, la mesure « sociale » peut signifier les besoins environnementaux, c'est-à-dire répondre aux problèmes de société en général (chômage, santé, changement climatique, etc.), il s'agit ici de la transformation de la société.

L'innovation sociale a un caractère novateur notamment, nouvelle solution, nouvelle façon de faire les choses, nouvelles pratiques, etc. (**Julie Cloutier, 2003**). Elle se distingue par son objectif qui est la création d'un changement sociale positive. Selon **Chambon et ses collègues (1982)**, l'innovation sociale est une réponse hors normes, elle prend en considération le contexte problème/ milieu qui peut prendre également la forme de produits tangibles (**Bouchard et al., 1999**).

Pour certains auteurs (**Taylor, 1970 ; Lallemand, 2001 ; Chambon et al., 1982, etc.**), l'innovation sociale a pour nature la résolution de problème d'ordre social. Pour d'autre (**Bouchard, 1999 ; Fontan, 1998 ; etc.**), il ne s'agit pas seulement de répondre à des besoins sociaux mais aussi à répondre à une aspiration (**Julie Cloutier, 2003**). Cinq critères ont été

identifiés par le comité de pilotage du Forum sur les innovations sociales¹, afin de déterminer les innovations sociales (**Julie Cloutier, 2003**) :

1. Innovant, expérimental dans un milieu donné ;
2. Prise de risque et état d'esprit des personnes impliquées dans le projet ;
3. L'influence des politiques sociales sur le plan national et local ;
4. La qualité du partenariat entre les acteurs habituels et les nouveaux acteurs
5. Participation des bénéficiaires, des volontaires et des habitants du territoire concerné au projet.

L'innovation sociale vise tout d'abord la création du changement au niveau individuel. Elle permet aux individus de se retrouver et de reconquérir leur autonomie par le développement de leurs connaissances (savoir, savoir-faire et savoir être) et la valorisation de leur potentiel. Cette nouvelle façon de voir le monde, peut les encourager à résoudre leurs problèmes et leurs donner le pouvoir de restructurer leur propre vie (**Julie Cloutier, 2003**).

L'innovation sociale suit donc un processus d'apprentissage, elle doit procurer des résultats meilleurs que les pratiques traditionnelles (**Chambon et al., 1998**), à condition que les différentes parties prenantes coopèrent. **Taylor (1970)**, avance cinq conditions de réussite de l'innovation sociale (**Julie Cloutier, 2003**) :

1. « L'engagement des acteurs concernés ;
2. La cooptation ;
3. Relation égalitaire ;
4. Recherche créatrice ;
5. Le leadership idéologique ».

Par la suite, en suivant toujours la même logique d'analyse qui vise à améliorer le mieux-être des individus et/ou des collectivités, l'innovation sociale se présente aussi comme un moyen de résoudre les problèmes économiques et sociaux d'un territoire bien déterminé via les nouvelles institutions, législations, technologies, produits, etc.

¹ Le Forum sur les innovations sociales est une initiative de l'Association nationale des assistantes de service social (ANAS). (Julie Cloutier, 2003)

3-3 Les organisations de l'ESS et la promotion à l'entrepreneuriat social :

Les entreprises sociales ayant adopté le statut d'organisation à but non lucratif, regroupent toutes les structures à vocation sociale qui assurent la mise en commun des moyens de production au service de la collectivité. Les représentants principaux de ce type d'entreprises dans le secteur de l'ESS sont les coopératives, les associations et les mutuelles.

3-3-1 Les coopératives :

Au Maroc, les coopératives sont régies par le Dahir n° 1-83-226 du 9 Moharrem 1405 (5 octobre 1984) modifié par le Dahir n° 1-93-166 du 22 Rebia 1 1414 (10 septembre 1993) (cité **A. RHORCHI, 2014**), le statut de coopérative désigne les organismes qui exercent principalement leurs activités dans les domaines de l'agriculture, de l'habitat, de l'artisanat, de la pêche et de la forêt.

Une coopérative est une entreprise dont la raison d'être consiste à rechercher la meilleure rentabilité des bénéfices que les membres en retirent, que ce soit en qualité d'entrepreneurs, usagers ou simples citoyens d'une communauté. Autrement dit, la coopération est composée de membres qui décident de former une entreprise dans le but de produire, exclusivement pour eux, les produits ou les services qui répondent à leurs besoins et de gérer cette entreprise.

Grâce aux coopératives, les adhérents ont la possibilité de subvenir eux-mêmes à leurs besoins économiques, sociaux et culturels à travers leur entreprise commune, dont la gestion est assurée conformément aux principes démocratiques (un homme, une voix). Les membres de ces coopératives sont indifféremment des travailleurs, des producteurs, des consommateurs ou des épargnants.

La Coopérative permet de développer des activités, de couvrir certains besoins et de proposer des formations à ses adhérents. Elles visent à faire baisser les coûts de production et les tarifs de commercialisation des biens et services obtenus en coopérative. De même, elles tentent de garantir l'amélioration de la qualité des biens et des services offerts aux personnes qui les composent ainsi qu'aux consommateurs.

En général, il est possible de classer en quatre catégories principales les divers types de coopératives (**A.RHORCHI, 2014**) :

- La première catégorie est constituée par les coopératives d'entreprises, qui incluent de nombreuses structures provenant notamment des secteurs de l'agriculture, de

l'artisanat, du commerce, du transport, de la pêche et des professions libérales. De telles entités existent dans quasiment tous les secteurs de l'économie.

- Deuxième type : celui des coopératives de salariés, dont font partie les entrepreneurs salariés. Elles ont un statut spécifique.
- Un troisième type concerne les coopératives d'usagers, lesquelles ont récemment fait preuve du plus important développement. Parmi les acteurs appartenant à cette catégorie on compte les consommateurs, les propriétaires, les locataires, les usagers des services publics.
- Au final, les coopératives de crédit participent fortement à financer les activités de l'économie dans son ensemble et pas uniquement de l'économie sociale. Principalement implantées dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat au départ, leur action a fini par se généraliser. A l'heure du développement, ces établissements occupent un rôle essentiel dans le domaine du micro-crédit.

3-3-2 Les associations :

Une Association est une entité indépendante, dirigée par ses propres membres et fondée par un ensemble de personnes souhaitant œuvrer soit au profit de ses membres et défendre ainsi leurs intérêts, soit au service de la société dans son ensemble et au niveau local.

Conformément au Dahir de 1958, une association est un accord en vertu duquel deux personnes ou plus joignent, en permanence, leurs savoirs ou expériences dans un objectif différent de celui du profit.

Au Maroc, le monde associatif a évolué à partir de la fin des années 1970 vers un rôle clé dans le développement économique et social. Depuis lors, les acteurs de l'économie sociale ont perfectionné leurs pratiques de gestion et renforcé l'efficacité de leurs interventions. Cette évolution a favorisé leur implication active dans la vie économique, sociale, culturelle et éducative grâce à la mobilité des ressources humaines et matérielles importantes, que ce soit au niveau national ou international.

Partout au Maroc se sont développés des associations concernées par les problèmes d'enfants en situation difficile, ceux relatifs aux femmes en souffrance, aux accès à des services sociaux de base en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, d'eau, d'éducation, de lutte contre le chômage et la pauvreté, etc. Parmi ces associations, quelques-unes ont acquis une réelle

envergure en devenant des entreprises et des partenaires de l'Etat, des collectivités locales et même des organisations internationales (Banque mondiale, PNUD, FAO, etc.).

La spécificité des associations repose en effet sur la définition de leurs objectifs, de leurs activités, de leur autonomie et sur la liberté de leurs membres, citons (A.RHORCHI, 2014) :

- La principale mission d'une association est la mise en œuvre d'un projet destiné à rencontrer les attentes de ses membres et de ses bénéficiaires non adhérents. Le groupe cible est composé des bénévoles, membres dirigeants et non dirigeants, des non bénévoles, des non-membres bénéficiaires et des salariés.
- Les associations sont censées poursuivre leurs activités sans aucun but lucratif. Ce principe paraît trivial dans le cas des associations non marchandes qui ne font pas de vente, ce qui ne veut pas dire que les associations marchandes ne doivent pas faire de bénéfices. Il suffit de réinvestir les excédents ou de les distribuer aux bénéficiaires sous forme de ristournes.
- Toute association est tenue d'être indépendante des pouvoirs publics. Elles sont libres de recevoir des subventions de ces derniers à condition qu'elles ne soient pas des filiales non officielles.
- Le droit d'adhérer à une association est un des principes fondamentaux de la démocratie. Nul ne devrait être obligé de manière réversible d'y adhérer.
- La création d'une association fait partie des droits fondamentaux, pour autant que la loi soit respectée. Ceci implique l'exclusion de toute création d'association allant à l'encontre de l'intérêt général.

3-3-3 Les mutuelles :

Les mutuelles représentent les organismes dont la gestion est confiée à des propriétaires-membres : cela peut prendre plusieurs formes, telles que groupe de solidarité, société fraternelle ou coopérative ; sans actionnaires, elles réunissent des individus qui veulent bénéficier d'un service commun. Le secteur de l'assurance est très bien représenté par les mutuelles.

Au Maroc, selon la définition du dahir de 1963, les mutuelles constituent un ensemble de groupements à but non lucratif qui se proposent de mener, avec les cotisations de leurs membres, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide destinée à assurer une

couverture des risques susceptibles d'affecter la personne humaine, et ce, au bénéfice de leurs membres ou de leurs familles. Il en ressort donc que les organisations mutuelles s'occupant des autres activités que sont la protection des biens, la responsabilité civile et l'assurance-crédit sont soumises à leurs propres cadres juridiques.

Les interventions mutualistes au Maroc touchent essentiellement trois volets :

- La sécurité sociale et la protection sociale
- Les assurances et ;
- La prévoyance et la solidarité.

Ces intervenants de l'économie sociale deviennent un élément incontournable du champ social. Le recours à la mutualité est une réponse satisfaisante en matière de couverture sociale solidaire au sens large du terme et permet de se prémunir contre l'influence du profit sur la fourniture de services sociaux, génératrice de clivages socio-économiques tels que la généralisation de la mutualité pour les fonctionnaires et les agents des collectivités locales, l'assurance maladie obligatoire, etc.

Afin de mieux clarifier la notion d'entrepreneuriat social, l'objectif de ce papier est de fournir une vue d'ensemble de la littérature sous quatre grandes rubriques portant sur : l'économie sociale et solidaire comme origine de l'entrepreneuriat social.

Conclusion et synthèse :

Les organisations de l'ESS sont performantes, mais souffrent de nombreuses contraintes qui entravent leur développement. Poussées principalement par des motivations altruistes et avec, en second plan, la rentabilité financière instantanée, les ESS se concentrent surtout sur la prestation de services aux personnes ou la réalisation de petites activités de production. La multiplicité des activités ne les passionne pas, raison pour laquelle ils sont peu présents dans les métiers de l'industrie, de la publicité, de l'audit, de la sécurité privée, etc. La plus grande partie des ESS sont axés sur une mission particulière que les responsables de ces structures ne réussissent pas toujours à élargir et à intégrer dans les évolutions stratégiques de leur champ d'intervention.

Il faut savoir que l'économie sociale et solidaire se distingue principalement par ses statuts, pourtant largement critiqués. En dépit de son importance économique majeure, le secteur de l'économie sociale et solidaire subit une véritable crise d'identité en raison de son

positionnement partagé entre les valeurs et la logique du marché. Elle est amenée à affronter la concurrence et à réagir aux appels d'offres alors qu'elle souffre d'un manque de reconnaissance.

Ce manque de sensibilisation se traduit par un affaiblissement de ses contours. Très peu connu, le domaine de l'économie sociale et solidaire reste en fait peu enseigné même dans les grandes écoles. Il faut cependant attendre que la notion d'entrepreneuriat social, par exemple, vienne contribuer à son renouveau. En outre, les dirigeants peuvent être de qualité inégale, à cause notamment de rémunérations inférieures à celle du secteur capitaliste.

Plus engagé que l'ESS, l'entrepreneuriat social s'efforce de réaliser un apport important à la société. Il participe à la concrétisation des objectifs fixés par la stratégie socio-économique par le biais de la création d'emplois, de la mise en place de réponses innovantes aux problèmes de la société, de la cohésion sociale, de la lutte contre l'exclusion et de la citoyenneté active. Elle a pour objectif de favoriser la participation des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des minorités et des migrants. Il est actif dans le domaine de l'intégration professionnelle.

En encourageant l'entrepreneuriat social, ce dernier est en mesure de valoriser non seulement sa croissance potentielle, mais surtout sa valeur sociale ajoutée. La concrétisation de ce potentiel exige une politique globale, faisant intervenir un grand nombre d'acteurs de tous les secteurs de la société.

BIBLIOGRAPHIE

Allemand, S., & Boutillier, S. (2010). L'économie sociale et solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale. *Marché et organisations*, (1), 9-14.

Baron, C., & Hattab-Christmann, M. ÉCONOMIE SOLIDAIRE ET NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE AU SUD.

Bouchard, C. (1999). *On n'emprunte qu'aux riches: la valeur sociolinguistique et symbolique des emprunts*. Les Editions Fides.

Bouchard, M. J. (2006). *L'innovation sociale en économie sociale*. Chaire de recherche du Canada en économie sociale, Université de Montréal.

Caire, G., & Lemaignan, C. (2010). Les innovateurs sociaux de proximité: qui sont-ils? L'expérience des micro-crédits du Fonds Social Européen (FSE) 10B sur trois régions françaises. *Marché et organisations*, (1), 127-154.

Chambon, J. L., David, A., & Devevey, J. M. (1982). *Les innovations sociales*. Presses universitaires de France.

Cloutier, J. & CRISES. (2003). *Qu'est-ce que l'innovation sociale?* CRISES.

Crétiéneau, A. M. (2010). Economie sociale et solidaire et développement durable: pensée et actions en conjonction. *Marché et organisations*, (1), 31-71.

DACHEUX, E., & GOUJON, D. (2007). Définir l'économie: la responsabilité épistémologique de l'économie solidaire. In *Rennes: communication au colloque RIUESS*.

Durance, P. (2011). L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement. *Paris:[sn]*.

Durance, P. (2011). L'innovation sociale, ou les nouvelles voix du changement. *Paris:[sn]*.

EL yamlaoui, I. (2014). *Entrepreneuriat social Féminin: Cas des AGR de la région Fès-Boulemane*

Fontan, J. M. (2008). Développement territorial et innovation sociale: l'apport polanyien. *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, (38).

Guesnier, B. (2010). Poids et place de l'économie sociale et solidaire dans les activités économiques, entre les autres acteurs, selon les échelles territoriales. *Marché et organisations*, (1), 15-30.

Khrouz, D. (2003). Le développement local et l'économie solidaire à l'épreuve de la mondialisation. *Fondation du Roi Abdulaziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines-Casablanca*.

Lallemand, D. (2001). *Les défis de l'innovation sociale*. Esf Editeur.

Lévesque, B., & Mendell, M. (1999). L'économie sociale au Québec: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche. *Lien social et Politiques*, (41), 105-118.

Rhorchi, A. (2014). *L'entrepreneuriat social : Un modèle innovant de lutte contre la pauvreté- Cas de la ville de Fès*

Richez-Battesti, N., Petrella, F., & Vallade, D. (2012). L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels: Quels enjeux et défis pour l'analyse?. *Innovations*, (2), 15-36.

Taylor J. B (1970). *Introducing Social Inoovation*